

**EB52.R12 Décisions en rapport avec les conventions internationales sur les stupéfiants**

Le Conseil exécutif

NOTE les décisions prises par le Directeur général,<sup>2</sup> sur l'avis d'experts et en application des résolutions WHA7.6 et WHA18.46, au sujet d'une notification concernant les préparations de nicodicode adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Rec. résol., Vol. I, 1.9.6.2

*Deuxième séance, 28 mai 1973*